

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 mai 2011

DCM N° 11-05- 15

Objet : Cession d'un terrain communal dans la ZAC de la Grange aux Bois.

Rapporteur : Mme RIBLET, Conseiller Municipal

Par délibération du 27 novembre 2008, le Conseil Municipal décidait, au terme du traité de concession Ville de Metz/SAREMM, d'approuver le bilan financier prévisionnel de la ZAC de la Grange-aux-Bois et de reprendre en régie à compter du 1^{er} janvier 2009 l'achèvement de la réalisation des travaux d'aménagement et de la commercialisation des terrains de ladite zone.

Dans cette optique, il est proposé de céder à l'Association d'Etudes et de Réalisation de Régimes de Prévoyance et de Programmes d'Assurances (AERRPPA) une emprise foncière d'environ 3 400 m² au prix de 35 € HT le m², soit un montant total approximatif de 142 324,00 € T.T.C, le prix exact étant déterminé après arpentage des parcelles.

Le bâtiment projeté de bureaux-services de 1 200 m² est destiné à accueillir le nouveau siège social de la Société Lorraine de Prévoyance et d'Assurances (SLPA), issue de l'association de droit local précitée et actuellement en location dans un bâtiment rue Claude Chappe dans la ZAC du Technopôle.

La SLPA existe depuis 1974, elle est gérée par des syndicats patronaux et des salariés de droit local. Elle assure le courtage en contrats d'assurance prévoyance et santé pour salariés.

La société (actuellement 13 personnes) travaille actuellement sur une importante opération de croissance externe qui va engendrer une augmentation de ses effectifs (environ 25 salariés) et une modification à la hausse de ses besoins en locaux. Une partie des bureaux projetés sera affectée à la location à des tiers.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU

- l'évaluation du Service France Domaine ;
- l'accord de l'AERRPPA sur le prix et les conditions de cession du terrain ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

1 – de céder à l'Association d'Etudes et de Réalisation de Régimes de Prévoyance et de Programmes d'Assurances (AERRPPA) - siège social 4, rue de la Falogne – 57074 Metz Cedex 3 ou, sous réserve de l'agrément de la Ville de Metz, à toute personne physique ou morale se substituant à elle, selon le cahier des charges réglementant la ZAC de la Grange-aux-Bois, une emprise foncière communale d'environ 3 400 m², à distraire des terrains cadastrés sous :

BAN DE BORNAY

Section CD – n° 1507/4 – 31a 49 ca
Section CD – n° 1509/4 – 3 a 93 ca

dans la perspective du transfert et de l'extension des locaux de la Société Lorraine de Prévoyance et d'Assurances (SLPA) ;

2 – de procéder à l'établissement et à la signature d'un compromis de vente permettant à l'AERRPPA d'entreprendre toutes les actions nécessaires au lancement de son projet ;

3 - de réaliser cette opération foncière au prix de 35 € HT le m², soit un montant total approximatif de 142 324,00 € T.T.C., le prix exact étant déterminé après arpentage des parcelles et payable au comptant à la signature de l'acte authentique de vente ;

4 – de laisser à la charge de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;

5 – de prendre les frais d'arpentage à la charge de la Ville de Metz ;

6 – d'encaisser la recette au budget de l'exercice en cours

7 - d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint délégué:

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Service Topographie, SIG et Gestion Foncière

Commissions : Travaux et Domaines
Finances

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 39 Absents : 16 Dont excusés : 16

Décision : ADOPTÉE Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0

Affichée le : 27/05/2011

Transmission au contrôle de légalité le : 27/05/2011 Référence nomenclature «ACTES» : 3.2